

Séance publique du mercredi 16 novembre 2022

Convoqué le jeudi 10 novembre 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Délia TOUMI, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUE (départ à 21h35), Isabelle MASSARD, Ouchen BELKACEM, Céline LANOISELEE, Chaouki ABSSI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christian DESCHENES, Mariama GASSAMA, Ibrahima NDIAYE, Christophe BERNIER, Zine BOUKRICHE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Eloi SIMON, Khalid DAMOUN, Jacques BRIFFAULT, Isabelle TITTI DINGONG, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Ibrahima DIALLO

Etaient représentés :

Phillipe CLOCHETTE (représenté par Roger DUGUE), Zineb ZOUAOUI (représentée par Chaouki ABSSI), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Laurent NOËL), Véronique DESMETTRE (représentée par Mohamed GRICHI), Mohammed DDANI (représenté par Isabelle MASSARD), Fabienne MOREAU (représentée par Eloi SIMON), Nadia MOUADDINE (représentée par Patrice LECLERC), M'Hamed BINAKDANE (représenté par Yasmina ATTAF), Aurélie REMACLE (représentée par Carole LAFON), Sinan KARAKUS (représenté par Ibrahima DIALLO), Elsa FAUCILLON (représentée par Anne Laure PEREZ)

Absents excusés :

Richard MERRA, Philippe HALLAIS, Christelle NEDELEC

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Désaffectation et déclassement d'un terrain d'une superficie de 14 m² environ situés ZAC Debussy/Sévines, rue Henri Barbusse.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le plan local de l'urbanisme approuvé par une délibération du conseil municipal en date du 23 mars 2005 dont la dernière évolution résulte de la mise en compatibilité par déclaration d'utilité publique pour les travaux nécessaires à la réalisation du métro automatique du réseau de transport public du Grand Paris (ligne 15 ouest), telle qu'approuvée par le décret n° 2022-457 du 30 mars 2022,

Considérant le terrain situé dans la ZAC Debussy/Sévines, rue Henri Barbusse, d'une superficie de 14m² environ, tel qu'il figure dans le document graphique ci-joint,

Considérant que ce terrain est incorporé dans le domaine public communal,

Considérant, dans le cadre de la réalisation de la dernière tranche de la ZAC Debussy/Sévines, le projet de cession de ce terrain à Gennevilliers Habitat en vue d'une régularisation des limites foncières pour la réalisation d'un bâtiment 75 logements,

Considérant la nécessité de désaffecter/déclasser du domaine public communal le terrain situé ZAC Debussy/Sévines, rue Henri Barbusse, tel qu'il figure dans le document graphique ci-joint,

Considérant que le déclassement de ce terrain ne porte pas atteinte à la fonction de desserte d'une voie,

Vu l'avis de la commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Constate la désaffectation d'un terrain de 14 m² environ situé ZAC Debussy/Sévines, rue Henri Barbusse, tel qu'il figure dans le document graphique ci-joint.

Article 2 : Décide de déclasser du domaine public communal un terrain de 14 m² environ situé ZAC Debussy/Sévines, rue Henri Barbusse, tel qu'il figure dans le document graphique ci-joint.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 21/11/22

Affiché le 22/11/22

Exécutoire le 22/11/22

Le Maire
Patrice LECLERC



A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 21 novembre 2022